

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Collège Marie Curie

Le Principal

Affaire suivie par
Marie-Hélène Pallares

Téléphone
05 58 57 11 40
Mél
Ce.0400033u@ac-bordeaux.fr

46 place de la laïcité
BP 15
40370 Rion des Landes

Le principal

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Objet : Dispositif Devoirs faits

Madame, Monsieur

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme Devoirs faits propose aux collégiens .volontaires des études dirigées dans les établissements à partir de novembre.

Qu'est-ce que devoirs faits ?

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de votre enfant.

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des assistants d'éducation, des personnels d'association ou d'autres intervenants (parent d'élève, volontaire du service civique ...). Ces personnels auront reçu une formation spécifique au programme.

Devoirs faits est coordonné par un professeur de l'établissement.

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Après les vacances de Toussaint, un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de cours pourra être proposé à votre enfant. Vous pouvez aussi en faire la demande. Cette étude sera gratuite.

Quand ces études auront-elles lieu ?

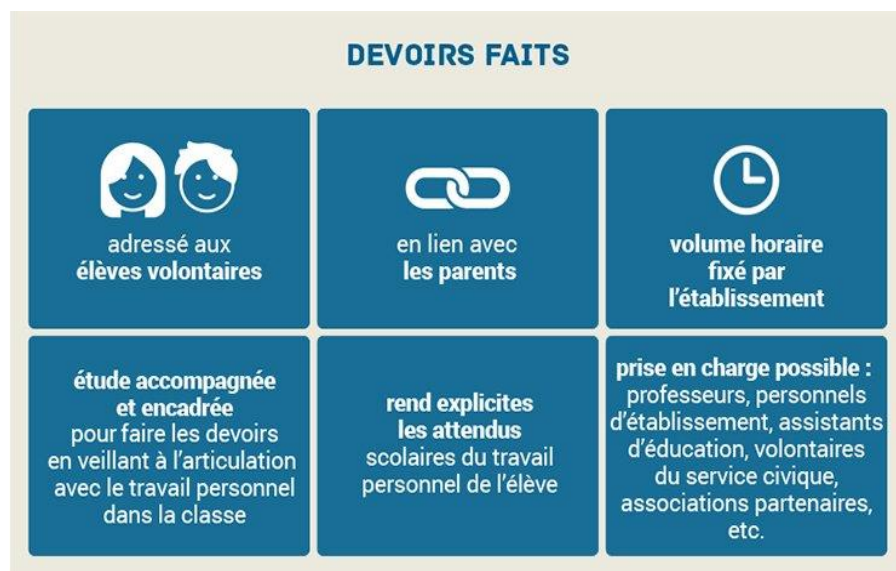
Elles pourront avoir lieu soit dans les moments libres de l'emploi du temps dans la journée soit après la classe selon les dispositions arrêtées par l'établissement.

En tant que parent d'élèves, comment est-ce que je peux participer à Devoirs faits ?

Vous pourrez, si vous le souhaitez, proposer au chef d'établissement de vous associer aux intervenants Devoirs faits sur certains créneaux ; le chef d'établissement demeurant responsable de l'organisation.

Ceci est un canevas général, qu'en sera-t-il au collège Marie Curie ?

Au collège Marie Curie de Rion des Landes :



Nous envisageons plusieurs possibilités de mise en place du dispositif. Devoirs faits s'articulera autour de temps en journée et après la classe. La grande majorité des élèves utilisant les transports scolaires, il serait opportun de pouvoir décentraliser une partie du dispositif vers les communes proches Devoirs faits pourrait se décliner comme suit :

- Durant les heures de permanence de vos enfants, Devoirs faits pourra être animé par des enseignants, des assistants d'éducation.
- Durant la pause méridienne, pour les élèves de sixième, animé par des enseignants, des assistants d'éducation.
- Les lundi, mardi, jeudi, après la classe au collège et/ou dans les écoles de Lалуque, Lesgor et Lesperon animé par des enseignants, des assistants d'éducation, des associations, des personnels extérieurs.

Afin de calibrer le dispositif, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-dessous.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations dévouées.

Bruno DAGUERRE

✂ -----

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de
élève en classe de déclare :

n'être pas intéressé(e) par la mise en place du dispositif Devoirs faits pour mon enfant

être intéressé(e) par la mise en place du dispositif Devoirs faits pour mon enfant

au collège durant les heures de permanence

au collège durant la pause méridienne (pour les sixièmes)

au collège après la classe – 17h10→18h00

Dans les communes après l'arrivée du bus scolaire

Lалуque
 Lesgor
 Lesperon

A Signature

Ceci n'est pas une inscription mais un recensement des candidatures éventuelles